

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE – Prestation de Formation

### Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Ventes (les « CGV »), ont pour objet de préciser les relations entre le Client, représenté par la personne en charge de l'inscription, nommée ci-dessous « le Responsable de l'inscription », et Atessia pour les prestations de formation.

### Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions sont effectuées avec convention de formation.

Les inscriptions se font en renvoyant la convention de formation signée par le Responsable de l'inscription.

Aucune inscription ne sera effectuée ou confirmée par téléphone.

Toute annulation ou changement de nom de participant devra être envoyé au formateur d'Atessia par email.

La réception par Atessia du bulletin d'inscription et/ou de la convention datés et signés par une personne dûment habilitée et revêtus du cachet de la Société, valent, pour Atessia, ordre de commande.

Les frais d'inscription comprennent l'accès à la formation et à la documentation. Les pauses et les déjeuners ne sont pas inclus s'ils ne sont pas mentionnés au devis initial.

#### Conditions d'annulation et de remplacement :

En cas d'annulation de la prestation de formation à l'initiative du Client :

L'annulation n'entraîne aucun frais si le participant absent est remplacé par un collaborateur de la même entreprise sous réserve que le Client communique avant le début de la session de formation les coordonnées du nouveau collaborateur concerné au formateur.

En cas de renoncement par le Client à l'exécution de la convention jusqu'à 7 jours calendaires avant le début de la session de formation, objet de la convention, le Client s'engage au versement de la somme de 50% du prix de la formation à titre de dédommagement. Cette somme ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Pour toute annulation dans la période des 7 jours calendaires précédant le début de la formation et jusqu'au jour de la formation, la totalité des frais pédagogiques sera facturée.

Annulation par les organisateurs :

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au contractant les sommes indûment perçues de ce fait.

En cas de non-réalisation de la prestation de formation à l'initiative de l'Organisme de formation, ATESSIA s'engage à prévenir rapidement chaque participant de la formation.

En cas d'annulation par l'Organisme de formation pour des raisons techniques, ATESSIA s'engage à reporter la formation à une date convenant aux deux parties.

Seuls les frais d'inscription payés seront remboursés.

### **Article 3 : Protection des données**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à valider votre participation et votre inscription à la formation. Votre adresse électronique est nécessaire pour vous communiquer la confirmation de votre inscription ainsi que différents renseignements pratiques comme le lieu de la formation et l'attestation de formation. En qualité de responsable de traitement au sens du RGPD des données personnelles collectées auprès du Client, la société ATESSIA garantit être en pleine conformité avec les dispositions applicables à tout traitement de données personnelles réalisé dans le cadre des formations et garantit aux personnes physiques concernées par le traitement de données personnelles le droit d'être d'informées et d'accéder aux données personnelles les concernant, le droit de rectification et d'effacement, le droit de limitation et d'opposition au traitement, le droit de ne pas faire l'objet d'un traitement automatisé de données destiné à définir leur profil ou à évaluer certains aspects de leur personnalité, ainsi que le droit à la portabilité, lequel devra s'entendre strictement des données personnelles collectées directement auprès des personnes physiques concernées. Afin d'exercer ces droits, les personnes physiques concernées pourront contacter le Référent à la protection des données de la société ATESSIA à l'adresse email suivante : [dataprivacy@atessia.fr](mailto:dataprivacy@atessia.fr)

### **Article 4 : Informations logistiques et administratives**

Pour une formation en présentiel, celle-ci se déroule dans les locaux du Client ou dans des locaux adaptés loués pour la formation.

Pour une formation à distance, Ateessia met en place un système de visioconférence sécurisée.

Sauf précision contraire, les horaires d'une journée de formation sont de 9h30 à 17h30 (durée 7 heures) et les horaires pour une demi-journée de formation sont de 9h30 à 13h00 (matin) ou de 14h00 à 17h00 (après-midi) (durée : 3,5 heures).

La convocation (accompagnée de l'adresse exacte et du plan d'accès, si en présentiel) sera communiquée au participant par courrier électronique dans la semaine précédant la formation.

### **Article 5 : Confidentialité et propriété intellectuelle :**

Les informations contenues dans les supports de formation sont la propriété intellectuelle d'ATESSIA et sont protégées par le droit d'auteur. Ces documents ne peuvent être utilisés que lors des sessions de formation animées par ATESSIA.

Les supports de formation sont remis uniquement aux participants à la session de formation afin que ces derniers bénéficient du contenu de la formation de manière pérenne.

Toute utilisation, reproduction ou diffusion du support de formation, qu'elle soit partielle ou totale, est strictement interdite. ATESSIA se réserve toutes les voies de droit afin de protéger son produit d'une utilisation, reproduction ou diffusion qui ne serait pas l'objet d'un contrat ou d'un accord préalable.

#### **Article 6 : Force Majeure**

La responsabilité d'Atessia ne pourra être engagée en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement constitutif de force majeure, conformément à l'article 1218 du Code civil.